



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

prévention à l'école

Question au Gouvernement n° 222

Texte de la question

PRÉVENTION À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, pour le groupe La République en marche.

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 marque la volonté de rendre notre système de santé plus performant en mettant l'accent sur une politique de prévention, et nous nous en félicitons.

Le Gouvernement s'est engagé sur des sujets sensibles, comme l'obligation vaccinale et l'augmentation du prix du paquet de cigarette. L'adage « mieux vaut prévenir que guérir » est plus que d'actualité.

Cette politique de prévention doit être précoce et s'appuyer sur notre système éducatif, où elle a besoin de retrouver un vrai souffle. Nous sommes soucieux des problématiques de santé mentale, de surpoids et d'obésité, d'addiction et de conduites à risque qui affectent la santé de nos jeunes – sans même parler des troubles de l'apprentissage. Promouvoir des comportements positifs est un enjeu de santé publique majeur.

L'annonce de l'implication de jeunes étudiants en médecine dans les établissements scolaires donne une dynamique nouvelle. Cette démarche, pour être efficace, doit s'intégrer dans une approche globale embrassant l'ensemble des dimensions de la santé : sociale, physique, mentale, environnementale. Elle doit également entraîner l'ensemble de la communauté éducative – enseignants, parents, agents du département – et même au-delà. Et pour soutenir et coordonner cette politique ambitieuse, il est nécessaire de faire appel à des professionnels formés et aguerris en santé publique, des professionnels sur qui pourront s'appuyer tous les acteurs de la communauté éducative.

Ma question est donc la suivante : monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser comment vous envisagez la déclinaison d'une politique de prévention efficace, dynamique, fédérative et participative auprès de nos jeunes, en coopération avec le ministère de la santé et des solidarités ? Quelles perspectives prévoyez-vous pour les services de promotion de santé en faveur des élèves, en particulier les médecins scolaires, placés au cœur de cette politique ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Madame la députée Marie Tamarelle-Verhaeghe, je vous remercie de votre question, qui porte sur un sujet fondamental pour notre société, puisqu'il concerne la santé des enfants.

Cette question a une double dimension. La première est le suivi médical des enfants. Comme vous le savez, ces derniers doivent être examinés à l'âge de six ans. En réalité, ce n'est pas le cas, faute d'un nombre de médecins scolaires suffisant en France. Ce problème n'a jamais été celui des moyens budgétaires, il a toujours été celui du recrutement de médecins scolaires. C'est pourquoi la ministre de la santé Agnès Buzyn et moi-même avons décidé de mener une politique volontariste dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour recruter des médecins y compris non scolaires afin d'assurer ces visites médicales.

Le premier objectif que nous nous fixons est en effet celui rendre effectif l'examen médical à l'âge de six ans. C'est fondamental, car celui-ci permet de détecter notamment les problèmes d'ouïe et de vue, et plus généralement ceux qui peuvent être handicapants dans la suite de la scolarité.

La seconde dimension de votre question est la prévention. On pourrait mentionner à ce titre beaucoup de sujets. Vous avez évoqué celui de l'obésité. Aujourd'hui, 12 % des enfants de France sont en surpoids. Le phénomène est d'ampleur mondiale, il est très inquiétant. Près de 18 % des enfants consomment des boissons sucrées ; ce n'est pas une bonne chose. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit des mesures restrictives en la matière.

M. Thibault Bazin. Avec des taxes !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Il y a cependant d'autres formes d'addiction. Les enfants sont aujourd'hui confrontés de plus en plus tôt à la pornographie ; c'est un sujet que nous examinons avec la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de façon à prévenir ce problème dès l'école primaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et LC, sur plusieurs bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)*

Ces problèmes nous renvoient aussi à la relation entre les parents d'élèves et l'école. Nous développerons le dispositif de la « malette des parents » qui permettra de sensibiliser les parents à toutes les questions relatives aux addictions, non seulement celles du tabac et de l'alcool, mais aussi celles qui sont liées aux écrans ou à ce qu'on appelle « la société des écrans » et qui peuvent être nocives pour les enfants avant l'âge de sept ans. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et LC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 222

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 octobre 2017](#)